

Burundi : la délégation belge regrette une législation électorale complexe

@rib News, 25/07/2010 La délégation d'observateurs belges chargée de suivre l'élection parlementaire au Burundi, vendredi, a salué la bonne tenue du scrutin mais elle a regretté le renoncement de plusieurs partis à y participer et la complexité de la législation pour le dépouillement, ressort-il d'un communiqué de presse diffusé dimanche par l'ambassade de Belgique à Bujumbura et dont nous publions l'intégralité. La délégation belge était composée de parlementaires, de l'ancien ministre de la Coopération au développement Reginald Moreels, et d'une ancienne parlementaire. Elle était appuyée dans sa mission, par l'ambassade de Belgique au Burundi et l'AWEPA (Association des parlementaires européens partenaires de l'Afrique).

"Les observateurs belges ont procédé à l'observation des élections de 6 heures du matin à la fermeture des bureaux de vote et ont également observé les opérations de dépouillement. Ils se sont rendus dans plus de 210 bureaux rpartis dans 8 provinces", détaille le communiqué. Ils ont constaté que l'élection s'était déroulée dans des conditions "globalement satisfaisantes". Ils ont remarqué que "le taux de participation n'avait pas été très élevé par rapport aux scrutins précédents" mais ils se sont réjouis de la participation d'un grand nombre de femmes au scrutin, a ajouté l'ambassade. La délégation "a observé que les opérations de vote, mais surtout le dépouillement, auraient pu être facilitées par une législation électorale moins complexe". Les observateurs belges espèrent qu'une évaluation globale du processus électoral sera menée par toutes les parties prenantes, en ce compris les acteurs politiques et la société civile pour en tirer les enseignements pour les scrutins futurs, a encore dit l'ambassade. Lire l'intégralité du Communiqué